



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No. 769086

Convention d'utilisation du vélo dans le cadre de l'action « Adopte un cargo »

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg, sise 1 Parc de l'Etoile - 67076 Strasbourg cedex, d'une part,

Et

L'association/l'entreprise/la collectivité/le particulier....., sise , représenté(e) parné(e) le dûment habilité(e)

Ci-après dénommé le bénéficiaire

Pour la période du _____ au _____

PREAMBULE

Dans le cadre de l'opération « Adopte un cargo », organisée par l'Eurométropole de Strasbourg, des vélos cargos ou remorques vélo sont mis à disposition des personnes, associations, collectivités et entreprises participantes. L'objectif de l'opération est de promouvoir l'usage du vélo cargo et permettre à tous de le tester.

Le terme « vélo » regroupera pour la convention l'ensemble des vélos cargo, qu'ils soient biporteurs, triporteurs, longtail, remorque, électriques ou non.

Cette action de promotion s'inscrit dans le projet européen CityChangerCargoBike auquel l'Eurométropole de Strasbourg participe. Au travers du programme européen Horizon 2020, CCCB réunit une équipe de 20 partenaires, de la Norvège à la Grèce et du Royaume-Uni à la Bulgarie. Tirant parti des meilleures pratiques dans toute l'Europe, cette initiative veut sensibiliser et soutenir l'essor des vélos cargo et des projets en leur faveur.



Article 1 - Objectif

Cette convention a pour objectif de préciser les modalités du prêt d'un vélo dans le cadre de l'opération « Adopte un cargo ».

Article 2 – Durée de la location et mise à disposition

Un vélo est mis à disposition à titre gracieux pour une durée ne pouvant excéder 1 mois.

La mise à disposition débute au moment où le bénéficiaire prend possession du vélo et signe la fiche d'état des lieux.

Il incombe au bénéficiaire de venir chercher et de ramener le vélo au centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg – 1 Parc de l'Etoile après la prise d'un rendez-vous 1 semaine avant la prise et de la remise du vélo.

Article 3 – Conditions à réunir pour bénéficier de la mise à disposition

Age minimum : 18 ans

Pièces à produire :

- Pièces d'identité ou Kbis
- Attestation de résidence de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Article 4 – Prise en charge et restitution du vélo

Lors de la prise en charge et de la restitution du vélo, un état des lieux en présence du bénéficiaire et d'un agent de l'Eurométropole de Strasbourg sera effectué visant à s'assurer :

- Du bon état visuel du vélo
- Du bon état de fonctionnement du vélo via une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents notamment, et de façon non limitative, la bonne fixation de la selle, des pédales, le bon fonctionnement de la sonnette, des freins et de l'éclairage, et le bon état du cadre, des pneumatiques, du système de changement de vitesse et des éventuels accessoires (capotes de pluies, sièges enfants...) ainsi que de l'assistance électrique et ses annexes (chargeur, clefs, commande, écran...).

Le bénéficiaire ne pourra pas tenir compte de réclamations concernant des dégâts apparents lors de la restitution qui n'auront pas été signalés au moment du départ.

La fiche « état des lieux » est annexée à la présente convention.

Article 5 – Obligations du bénéficiaire

Dans le cadre de la mise à disposition gracieuse du vélo, le bénéficiaire s'engage à :

- transmettre des photos (6 minimum) de son utilisation du vélo et répondre à une interview sur son retour d'expérience. Ces éléments pourront être diffusés dans divers médias (journaux, sites internet, réseaux sociaux...) ;
- faire un usage raisonnable du vélo ;
- utiliser le vélo dans les limites du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de la ville de Kehl dans le respect de la présente convention ;
- respecter la réglementation routière ;

- rouler sur des voies adaptées ;
- ne pas dépasser une charge supérieure à 100 kg dans la caisse de transport du vélo et à respecter la limite de poids total autorisé sur le vélo cargo de 180 kg (cycliste + charge) ;
- transporter des enfants âgés d'au moins 18 mois dans la caisse du vélo cargo ;
- transporter au maximum 2 enfants assis si les dispositifs le permettent ;
- ne pas transporter d'adulte dans la caisse de transport du vélo ;
- attacher les enfants jusqu'à 5 ans ;
- rendre le vélo propre et sans déchet, un titre exécutoire de recette pour un forfait de nettoyage de 50 € sera appliqué en cas de défaut de nettoyage ;
- se conformer au « Décret n° 2016-1800 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de porter un casque pour les conducteurs et les passagers de cycle âgés de moins de douze ans » et à renoncer à toutes poursuites à l'encontre de l'Eurométropole de Strasbourg en cas de non-respect de cette obligation ;
- assumer la garde du vélo dont il bénéficie ;
- verrouiller systématiquement le système antivol fourni avec le vélo, en englobant le cadre et un point fixe solidement implanté dans le sol dès qu'il interrompt l'utilisation du vélo ;
- restituer le vélo dans les délais de la durée d'utilisation autorisée, en cas de non-respect ou de non-retour un titre exécutoire de recette sera émis par l'Eurométropole de Strasbourg à l'encontre du bénéficiaire sur la base de la valeur du vélo indiqué dans grille tarifaire annexée à la convention;
- ne pas démonter ou essayer de démonter tout ou partie du vélo et de modifier le vélo de quelque manière que ce soit, notamment d'apposer des autocollants ou d'installer des accessoires autres que ceux fournis et installés ;
- déclarer toute perte, vol, accident ou autre problème relatif au matériel loué et à le signaler au service déplacements de l'Eurométropole au maximum dans les 24 heures suivant la survenance de l'événement. En cas de vol, le bénéficiaire devra se présenter au centre administratif de l'Eurométropole muni du dépôt de plainte qu'il aura réalisé au commissariat de police dans ce même délai ;
- payer les frais de réparation, de nettoyage, de remplacement des matériels, qu'elle qu'en soit la cause, à l'exception de celles dues à une utilisation normale. Les réparations seront effectuées exclusivement par l'Eurométropole de Strasbourg ou un prestataire défini par celle-ci, la charge en incombant au bénéficiaire. Le montant des frais de réparation sera défini, en fonction des dommages, soit via la grille tarifaire annexée, soit suite à une expertise et un devis chez un professionnel. Un titre exécutoire de recette à l'encontre du bénéficiaire sera alors émis par l'Eurométropole de Strasbourg.

Article 6 – Responsabilités

Le matériel mis à disposition reste la propriété de l'Eurométropole de Strasbourg pendant la période de prêt. La mise à disposition opère le transfert de la garde juridique du matériel et engage la responsabilité du bénéficiaire et/ou de son assureur en cas de vol et pour l'intégralité des dommages subis à l'occasion de la détention et de l'utilisation du matériel, et ce, jusqu'à sa restitution.

Aussi, le bénéficiaire est seul et entier responsable des dommages causés par le vélo et de tous ses accessoires ou de l'utilisation qui en est faite pendant toute la durée d'utilisation, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée et ce quel qu'en soit le motif.

Le bénéficiaire sera tenu personnellement responsable en cas de vol ou de bris quel que soit l'auteur du dommage. Un titre exécutoire de recette à l'encontre du bénéficiaire sera émis par l'Eurométropole de Strasbourg sur la base de la grille tarifaire annexée à la convention.

Le bénéficiaire ne peut pas sous-louer le matériel à un tiers.

L'Eurométropole de Strasbourg n'est pas responsable des incidents ou dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir à cause d'une panne ou pour tout autre raison.

Fait en 2 exemplaires,

Le _____

Signature bénéficiaire

Signature représentant de
l'Eurométropole



Etat des lieux (à faire en 2 exemplaires)

Bénéficiaire :

Nom : _____

Prénom : _____

Entreprise/Société/association/particulier : _____

Adresse : _____

N° Téléphone : _____

Pièces à joindre :

- Une attestation de résidence de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité – K bis
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Vélo emprunté :

Marque : _____

Modèle : _____

N° de série ou bicicode : _____

Dossier traité par : _____

Date de prêt : _____

Date de retour prévu : _____

Date effective de retour : _____

Etat descriptif

Contrôle effectué (*)	Départ	Retour
Propreté		
Etat de la peinture		
Dérailleur		
Roues		
Pneumatique		
Frein		
Eclairage		
Antivol + clef		
Moteur + chargeur + batterie + clefs		
Selle		
Chaîne		

Garde boue		
Caisse de transport et accessoires (protection pluie, ceinture, banquette)		
Guidon - poignée		
Sonnette		
Transmission		
Kilométrage		

(*) : 1 = bon état, 2 = état moyen, 3 = état médiocre

Photos :

départ retour

Je soussigné(e) _____, déclare avoir pris connaissance de la convention et des conditions de prêt du vélo faisant l'objet du présent contrat et les accepter. Je reconnais avoir emprunté le vélo mentionné dans le présent contrat en parfait état de fonctionnement et je considère comme sincère et véritable l'état qui en est fait lors de sa remise.

Date _____

Mention « lu et approuvé »

Signature bénéficiaire

Signature représentant de l'Eurométropole

Grille tarifaire

La liste ci-dessous n'est pas limitative. En fonction des dommages constatés, une expertise et un devis seront demandé à un vélociste.

Pièces

Pièces	Tarif TTC
Antivol	60
Chargeur	160
Batterie	900
Phare avant	40
Phare arrière	30
Caisse	400
Canopy (protection pluie)	350
Protection de chaîne	57
Ceinture	25
Selle	20
Console ou écran d'affichage	Sur devis
Fourche avant	208
Garde boue avant	20
Garde boue arrière	25
Guidon	15
Levier de frein	40
Commande vitesse	Sur devis
Moteur	Sur devis
Roue avant	Sur devis
Roue arrière	Sur devis
Sonnette	8
Béquille	90
Peinture	Sur devis

Vélos

Modèle	Tarif TTC
Tricycle VUF	7399.20
Biporteur Douze cycle	4080
Longtail Bicicapace	4622
Remorque électrique CARLA	5154
Remorque caddy	332
Biporteur Bullit	2390
Triporteur Nihola	5025

Nom du bénéficiaire :

Signature bénéficiaire